



## COMPTE-RENDU SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2020

Sur convocation en date du 12 novembre 2020, le conseil municipal de Frans s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, le mercredi 18 novembre 2020 à 20h00 sous la présidence de Mme Michelle Nuguet, Maire de Frans.

**Nombre de conseillers en exercice :** 19 **Présents :** 17 **Votants :** 18 (dont 1 procuration)

**Présents :** Véronique CARTELLIER, Jean-François CHANTELOUBE, Joël CITTERIO-QUENTIN, Pascal CUNY, Evelyne GAILLARD, Clément GUILLOT, Nathalie LANFRANCHI-PIJARD, Bernard MANVOY, Valérie MERLE, Michelle NUGUET, Carole RIEGER, Guy SANCHEZ, Vincent SCHILDER, Laurence SELLIER, Anthony VASSIA, Claire VAUDANT, Laurence VIALLA.

**Pouvoirs :** Anthony VASSIA à Bernard MANVOY

**Absente excusée :** Carole RIEGER.

**Secrétaire de séance :** Jérémy ROBERT élu à l'unanimité.

**Compte-rendu de la séance du 21 octobre 2020 :** adopté à l'unanimité.

Préalablement à l'ouverture de la séance, Mme le Maire fait part de son émotion suite au décès de M. Pierre PERNET, maire d'Ambérieux en Dombes.

Elle soumet aux membres du conseil l'ajout d'un point délibéré à l'ordre du jour : versement d'une subvention au Réseau d'Aide aux Elèves en Difficulté : approbation à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

---

Information sur le PLU intercommunal (intervention de Mme Carole BONTEMPS, maire de Reyrieux)

---

#### Délibérations

---

2020-34 Création d'emplois d'agents recenseurs dans le cadre du recensement de la population 2021

---

2020-35 Adhésion au service missions temporaires du Centre de Gestion de la FPT de l'Ain

---

2020-36 Attribution d'une subvention au RASED

---

Mme le Maire souhaite la bienvenue à Mme Carole BONTEMPS, maire de Reyrieux, et 2<sup>ème</sup> vice-présidente de la CCDSV. Mme BONTEMPS est par ailleurs avocate spécialisée en droit de l'urbanisme ; à ce titre elle a proposé d'informer les élus des communes de la CCDSV sur la réglementation et les enjeux de la mise en œuvre d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Elle rappelle que la loi ALUR du 24/03/2014 a posé le principe du transfert automatique de la compétence urbanisme aux communautés de communes et communautés d'agglomération, sauf si une minorité de blocage composée d'au moins 25% des communes, représentant 20% de la population, s'y oppose.

Le délai initialement, prévu à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour le transfert de compétence PLU aux communautés de communes a été repoussé au 1<sup>er</sup> juillet 2021, en raison de la crise sanitaire. Les communes devront donc délibérer entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2021 pour se prononcer sur ce transfert de compétence.

Actuellement, 4 communes du territoire de la CCDSV ne sont pas favorables à ce transfert.

Face aux réticences et à la crainte des élus locaux de se voir démunis de leur compétence en la matière, la loi Engagement et Proximité du 27/12/2019 a fait évoluer le dispositif prévu par la loi ALUR. Il tend à un

meilleur équilibre de la gouvernance au sein des communautés de communes en renforçant à plusieurs niveaux le rôle des maires dans l'élaboration et la mise en œuvre du PLUi.  
Il est rappelé que la taxe d'aménagement ainsi que le droit de préemption urbain restent acquis aux communes.

L'élaboration du PLUi est financée par la communauté de communes et impose le recours à des personnels très qualifiés pour mener à bien ce travail. La durée moyenne d'élaboration de ce document est d'environ 5 ans avant son adoption. A ce jour, le coût peut en être estimé à 180 000 € par an sur 3 ans (études et salaires) soit à l'échelle de la commune de Frans 11 250 € par an (4,50 € par habitant). Cela représente un montant élevé à court terme, mais toutes les modifications et révisions seront prises en charge par la CCDSV.

Avantages : le PLUi est un projet de territoire qui renforcera la qualité des paysages et la cohérence des politiques sectorielles ; il est vecteur de plus de solidarité entre les communes.

Inconvénients : si elles conservent la main sur les droits du sol, les communes y perdent malgré tout en autonomie. Le coût et la durée, mais la dépense doit être ramenée sur le long terme pour en apprécier les bénéfices.

Mme le Maire informe qu'elle est favorable au PLU intercommunal, en relevant que cela permettra une meilleure harmonisation du territoire. Elle précise que le PLU de Frans devra être révisé dans les 3 ans qui viennent si le PLUi n'est pas engagé.

Mme BONTEMPS est remerciée par Mme le Maire et l'assemblée, et quitte la séance.

#### **Délibération 2020-34 – Création d'emplois d'agents recenseurs dans le cadre du recensement de la population 2021**

Mme le maire rappelle que le recensement de la population aura lieu en janvier et février 2021. Afin de mener à bien cette enquête, il convient d'autoriser le recrutement de 5 agents recenseurs dans le cadre d'un besoin occasionnel, et de fixer leur niveau de rémunération selon l'indice brut 354 de la fonction publique.

Des indemnités sont prévues pour les séances de formation, frais de transport et utilisation du téléphone mobile personnel le cas échéant.

A ce jour, l'INSEE informe que le recensement est toujours prévu, mais qu'il pourra être décalé ou reporté si la situation sanitaire le nécessite.

***Approbation du conseil à l'unanimité.***

#### **Délibération 2020-35 – Adhésion au service missions temporaires du Centre de Gestion de la FPT de l'Ain**

Mme le Maire propose de signer une convention avec le Centre de Gestion de l'Ain pour la mise à disposition de personnels en vue de les affecter à des missions temporaires, ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, ou bien de pourvoir à la vacance temporaire d'emploi qui ne peut être immédiatement pourvu. Cette mise à disposition comprend la prise en charge de la rémunération, ainsi que des frais de gestion à hauteur de 6% du montant brut de la rémunération et charges patronales, et éventuellement, selon le choix de la collectivité, une prestation de portage salarial de 4.5 %.

***Approbation du conseil à l'unanimité.***

## **Délibération 2020-36 – Attribution de subvention au Réseau d'Aide aux Elèves en Difficulté**

Mme Vialla explique que le RASED apporte une aide psychologique et/ou pédagogique aux enfants en difficulté scolaire. Elle propose d'attribuer une subvention de 250 € pour 2020 et de régulariser l'année 2019 soit au total 500 €.

***Approbation du conseil à l'unanimité.***

### **Commissions et intercommunalité**

**Bâtiments** appel d'offres en cours pour la maîtrise d'œuvre du local périscolaire, début des travaux envisagé pour le mois de juin 2021.

**Animation** le plan d'eau a été ré-empoissonné. Les conscrits prévoient de décaler leur fête en octobre 2021.

**Personnel** des absences de personnel à la cantine dues au covid. Elus et bénévoles pallient ces absences.

**CCAS** visites et appels réguliers aux personnes en difficulté par les membres du CCAS, la démarche est très appréciée.

**Voirie** le portique du chemin de la Borne sera remplacé début décembre, la voie sera barrée le temps de l'installation. L'élagage des arbres est programmé pour le centre, le cimetière et la route de Biesse.

**Scolaire** rencontre avec le traiteur RPC afin de faire le point sur le contrat de fourniture des repas. Projet de renouvellement du parc informatique de l'école.

**Environnement** le diagnostic bâtiments commandé au SIEA a commencé. Un diagnostic espaces verts/plantations est à l'étude (réduction de l'arrosage, choix de plantes plus résistantes).

**CCDSV – commission déchets** nouvel appel d'offres pour l'enlèvement des déchets. Réflexion en cours sur le traitement des déchets et la collecte sélective.

**CCDSV – commission petite enfance** 2 nouvelles structures d'accueil : une crèche d'entreprise ZI de Fétan à Trévoux, une à Reyrieux.

**Syndicat hydraulique** en projet inventaire de l'état des bassins de rétention. Intégration du volet hydraulique dans les PLU/PLUi.

La séance est levée à 22h42.

Le Maire,  
Michelle Nuguet

